

Demande de remboursement des droits universitaires 2021/2022

Information concernant l'étudiant.e :

Nom : Prénom :

N° étudiant :

Adresse mail : N° de téléphone :

Diplôme d'inscription :

DUT :

1ère Année / 2ème Année / Année spéciale / Modulaire

Licence professionnelle :

DU :

Si paiement en 3 fois, cocher la case :

Motif de la demande (et justificatifs si besoin) :

.....

.....

Date : Signature :

Les étudiants :

- qui remplissent les conditions donnant droit à remboursement et
- qui se sont acquittés des droits universitaires

Doivent fournir à la Scolarité Générale de l'IUT par mail (iut.scolarite@univ-lyon1.fr) :

- 1 photocopie de la **carte d'étudiant** et du **relevé des droits universitaires** (justificatif de paiement à télécharger via votre compte mascos (<https://mascol.univ-lyon1.fr/login>) – Bloc « certificat de scolarité »).
- 1 relevé d'identité bancaire ou postale (**RIB** original) au **nom personnel de l'étudiant**.
- pour les étudiants boursiers, fournir 1 photocopie de l'**attribution définitive** de bourse (document du CROUS)
- pour les étudiants en annulation d'inscription, fournir une **lettre de démission datée et signée**.
- pour les stagiaires formation continue ou alternants, fournir votre **contrat d'alternance ou 1 justificatif de statut FC**

⚠ **Attention pour l'année universitaire 2021-2022, aucun remboursement ne pourra être effectué après le 15 MAI 2022.**

Si vous souhaitez obtenir le remboursement de la CVEC, veuillez-vous adresser au CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Décision du Directeur de l'IUT Lyon1, Christophe VITON :

Demande acceptée Demande refusée*

*Motif du refus :

Date : Signature :